

COMMUNE DE PERON (AIN)**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 05 mars 2024

**OBJET : DEPOTS DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES
DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES - DE LA FEDERATION FRANCAISE
DE FOOTBALL ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN
REHABILITATION MISE EN CONFORMITE DES VESTIAIRES DU FOOTBALL**

L'An deux mil vingt-quatre le cinq du mois de mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Péron étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Dominique BLANC, Maire.

Nbre en exercice : 20

Nbres présents : 14

Nbre votants : 16

Etaient présents

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,
M. Visconti Régis, Mme Rossas Amandine, M. Pons Alexandre, Adjoint,
Mmes Budun Sevda, De Jesus Catherine, Fol Christine, Fournier Céline, Hugon Denise,
Conseillères Municipales,
MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Gigi Dominique, Girod Claude, Martinod
Guillaume, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés

Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire,
Mme Rey Novoa Dolorès, Conseillère, a donné une procuration à M. Barriere-Constantin Luc,
Conseiller,
Mmes Golay-Ramel Martine et Marie-Madeleine Quinio, Conseillères,
MM. Blanc Jérémy, Conseiller Délégué et Felix-Fiardet Bastien Conseiller.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 05 septembre 2023, concernant l'approbation du projet de réhabilitation du bâtiment des vestiaires du football.

Madame le Maire explique la nécessité pour la commune de construire un nouveau bâtiment destiné à abriter 3 vestiaires joueurs, 1 vestiaire arbitre, un club-house et des locaux de rangement pour le club de football Sud Gessien

Madame le Maire propose de déposer les dossiers de demandes de subventions :

- auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif « Equipements Sportifs » ;
- auprès du Conseil Départemental de l'Ain au titre du Fonds de Dotation ;

- auprès de la Fédération Française de Football au titre du Amateur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'opération présentée pour un montant total de 920.000.00 H.T. soit 1.104.000.00 € TTC.

DECIDE d'inscrire aux budgets annuels de la commune ce montant.

CERTIFIE que l'opération ci-dessus désignée et qui fait l'objet d'une demande de subvention n'a pas reçu de commencement d'exécution à ce jour.

DECIDE de déposer le dossier de subvention au titre du dispositif « Equipements Sportifs » auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

DECIDE de déposer le dossier de subvention au titre du Fonds de Dotation du Conseil Départemental de l'Ain.

DECIDE de déposer le dossier de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur de la Fédération Française de Football.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au financement et à la réalisation de ces opérations.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire.

